

SAINTE FOY SAINT SULPICE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 19 JUIN 2026 A 20 H 30

Date de la convocation : 9 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués le 9 juin 2026, se sont réunis en session ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur M. MIOMANDRE Mickaël, Maire.

PRESENTS : MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - TRICAUD M. – THIVOLET D. – BACHELLERIE J-F. COUTURIER C. - JURINE T. – REBOUX A. – DE OLIVEIRA F. – RICO S. – REY M. – GAUDIN S. - ARTHAUD V. – PÉPIN L.

ABSENT EXCUSE : Madame MOREL Paulette (*a donné procuration à Mme COUTURIER Christine*)

ABSENT :

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **Monsieur Gilles PONVIANNE est désigné secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 mai 2026 ;
- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Contrat d'apprentissage à l'école ;
- Demandes de subvention associations : Sou des Écoles, Club de l'Amitié ;
- Tarifs communaux : salle des fêtes, salle Grenette, cimetière ;
- Présentation du budget communal ;
- Plan de mandat ;
- Divers :
 - Présentation des subventions départementales
 - Illuminations
 - Extension de la Boulangerie
 - Canicule

1 – Contrat d'apprentissage à l'École - Délibération N° DEL2026-06-29

Madame Magali TRICAUD expose à l'assemblée les effectifs prévus pour l'année scolaire à venir : 27 maternelles de la Petite Section à la Grande Section – 24 CM1/CM2, soit un total de 51 élèves. Les effectifs des inscriptions à la cantine et à la garderie, notamment du soir. Suite à la demande de contrat d'apprentissage reçue, il est envisagé d'accepter cette demande, qui permettrait d'avoir une troisième personne à l'école de 11h30 à 18h30 pendant un an, avec une prise en charge totale des frais de formation (6 000 €), de la rémunération de l'apprentie à hauteur de 80%, et des heures du maître de stage dans la limite de 20h/mois, par le FIPHP. Un stage d'observation est actuellement en cours afin de valider le projet. A ce titre, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'apprenti et d'acter la rémunération correspondante du maître de stage (Perrine GRAND).

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la création d'un poste d'apprenti et l'attribution d'une prime au maître de stage.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	14
<i>Présents</i>	14	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL	14

2 – Tarifs cantine et garderie pour la rentrée 2026-2027 – Délibération N°DEL2026-06-35

Madame Magali TRICAUD, adjointe aux Écoles, rappelle au Conseil Municipal les tarifs de la cantine (3.90€), des garderies du matin (1.00 €) et du soir (1.50 €), ces derniers n'ayant pas été augmentés à la rentrée 2025-2026. La commune étant en RPI avec la commune de Cleppé, il est également rappelé que les tarifs de la garderie sont identiques à Cleppé, mais que le montant du repas est de 4.00 €. Il est donc proposé au Conseil Municipal de s'aligner au tarif de 4.00 € pour la cantine, et de ne pas augmenter ceux des garderies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, décide de ne pas augmenter les tarifs de la garderie, et d'augmenter celui du repas à 4.00 €.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	11
<i>Présents</i>	14	CONTRE	1
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	2
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	14

3- Demande de subvention du Sou des Écoles - Délibération N° DEL2026-06-30

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention reçue de l'association du Sou des Ecoles du RPI Cleppé – Ste Foy St Sulpice.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (Mme GAUDIN Solène n'ayant pas pris part au vote), décide d'octroyer une subvention d'un montant de 800 € au Sou des écoles du RPI de Cleppé – Ste Foy St Sulpice.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	14
<i>Présents</i>	14	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL	14

4 – Demande de subvention du Club de l'Amitié - Délibération n° DEL2026-06-31

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention reçue de l'association du Club de l'Amitié du 3^{ème} Âge.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'octroyer une subvention d'un montant de 100 € au Club de l'Amitié du 3^{ème} Âge.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	14
<i>Présents</i>	14	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL	14

5 – Tarifs Salle des fêtes au 1^{er} janvier 2027 - Délibération n° DEL2026-06-32

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs n'ont pas été augmentés en 2024 pour l'année 2025, ni en 2025 pour l'année 2026 et qu'une location gratuite par an a été accordée aux associations de la commune à partir du 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De conserver une location gratuite par an aux associations de la commune pour l'année 2027 ;
- De ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2027, à savoir (les caution et acompte restant inchangés) :

TARIFS	USAGERS DE LA COMMUNE		AUTRES USAGERS	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
	Du 01/05 au 31/10	Du 01/11 au 30/04	Du 01/05 au 31/10	Du 01/11 au 30/04
NOCES – REPAS	405 €	455 €	655 €	705 €
APERITIF	255 €		355 €	
ASSOCIATIONS (Par manifestation)	1 gratuité/an puis 150 €		655 €	705 €

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	14	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

6 – Tarif Salle Grenette au 1^{er} janvier 2027 - Délibération n° DEL2026-06-33

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs n'ont pas été augmentés en 2024 pour l'année 2025, ni en 2025 pour l'année 2026. Le tarif est actuellement de 150 € pour le week-end pour les habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De ne pas augmenter les tarifs de location de la salle Grenette pour l'année 2027 ;

A compter du 1er janvier 2027, les tarifs inchangés de location de la salle Grenette seront :

- Pour les habitants de la commune : 150 € le week-end ;
- Pour les associations de la commune : Gratuité de la salle ;
- 50 € sera facturé à quiconque, y compris les associations, si la salle est rendue sale ;
- Une caution de 400 € sera demandée avant chaque location.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	14	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

7 – Tarifs cimetière au 1^{er} janvier 2027 - Délibération n° DEL2026-06-34

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents tarifs du cimetière (concessions et cases au columbarium trentennales).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les tarifs des concessions, à savoir :

- Concessions pour 30 ans 100 € / m²
- Columbarium pour 30 ans 500 € la case
-

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	15
<i>Présents</i>	14	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	15

8 – Présentation du budget communal

Madame Magli TRICAUD, adjointe aux Finances, présentent au conseil municipal les bases du budget communal dans une commune de – 3500 habitants (les sections de fonctionnement et d'investissement, leur contenu, les règles à suivre, etc.), ainsi que réalisé 2025 et le budget prévisionnel 2026 votés.

BP / CFU 2025 - BP 2026 - SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	Réalisées en 2025	Budgetisées en 2026	CHAPITRES	Réalisées en 2025	Budgetisées en 2026
011 / CHARGES A CARACTERES GENERAL	81 769.40	154 723.51	002 / EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00	101 570.85
012 / CHARGES DE PERSONNEL	134 618.58	153 000.00	013 / ATTENUATIONS DE CHARGES	3 405.97	500.00
014/ ATTENUATIONS DE PRODUITS	28 185.27	28 185.27	042/ OPERATIONS D ORDRES ENTRE SECTIONS	40 821.98	25 839.97
023 / VIREMENT A SECTION D INVESTISSEMENT	0.00	69 962.07	70 / PRODUITS DES SERVICES	31 540.59	32 200.00
65 / AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 818.96	42 100.00	73 / IMPOTS ET TAXES	30 813.82	20 000.00
66 /CHARGES FINANCIERES	3 424.79	4 300.00	731 / FISCALITE LOCALE	215 988.00	215 500.00
67/ CHARGES SPECIFIQUES (EXCEPTIONNELLES)	0.00	1 500.00	74 / DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	83 502.14	64 500.00
68/ DOTATIONS AUX PROVISIONS	0.00	500.00	75 / AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 063.65	20 000.00
042/OPERATIONS D ORDRES ENTRE SECTIONS	40 821.98	25 839.97	76 / PRODUITS FINANCIERS	29.14	0.00
			77 / PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	0.00
			78 / REPRISES SUR PROVISIONS	450.00	0.00
TOTAL DEPENSES	311 638.98 €	480 110.82 €	TOTAL RECETTES	429 615.29 €	480 110.82 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025	117 976.31 €
Excédent de Fonctionnement reporté de 2024	83 594.54 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	201 570.85 €
Affectation en Investissement pour 2026	100 000.00 €
Excédent de fonctionnement à reporter en 2026	101 570.85 €

BP / CFU 2025 - BP 2026 - SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	Réalisées en 2025	Budgetisées en 2026	CHAPITRES	Réalisées en 2025	Budgetisées en 2026
001 / SOLDE D'EXECUTION D'INV. REPORTE	0.00	87 055.48	001 / SOLDE D'EXECUTION D'INV. REPORTE	0.00	0.00
040/ OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	40 821.98	25 839.97	021/ VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	0.00	69 962.07
041/ OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00	0.00	040/ OPERATIONS D ORDRE ENTRE SECTIONS	40 821.98	25 839.97
10/ DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	0.00	0.00	041/OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00	0.00
13/ SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	0.00	0.00	10/ DOTATIONS FONDS DIVERS	128 996.55	143 000.00
16/ REMBOURSEMENTS D EMPRUNTS	20 180.77	41 487.62	13/ SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT	70 123.00	166 125.00
20/ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00	0.00	16/ EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0.00	0.00
204/ SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS	25 839.97	25 839.97	21/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 890.49	0.00
21/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	260 612.75	224 704.00			
TOTAL DEPENSES	347 455.47 €	404 927.04 €	TOTAL RECETTES	242 832.02 €	404 927.04 €

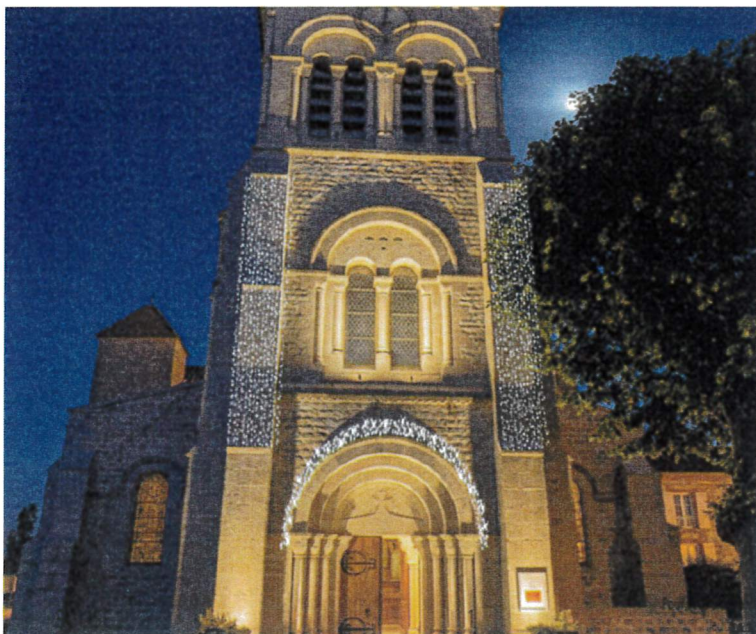
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2025	-104 623.45 €
Excédent d'Investissement reporté de 2024	17 567.97 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025	-87 055.48 €
Affectation en Investissement pour 2026	100 000.00 €

9 – Plan de mandat

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de réfléchir et de convenir d'un plan de mandat. De nombreux travaux et rénovations ont vu le jour depuis plusieurs mandats. Les prochains travaux seront ceux de l'extension de la Boulangerie. Il est donc proposé que chacun soumette ses idées s'il le souhaite. Les principales idées à revenir sont : maison de santé, crèche, résidence seniors, stationnement, qui pourraient trouver leur place dans le Bourg.

➤ Illuminations :

Monsieur Dominique THIVOLET, adjoint à l'entretien des bâtiments communaux, présente au conseil les achats projetés dans le cadre de la commission Illuminations : décoration de l'Église et du massif de la Place Saint-Cyr.



➤ Extension de la Boulangerie :

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} adjoint, rappelle au conseil le projet d'extension de la Boulangerie, ainsi que les subventions attribuées.

Les travaux seront divisés en 7 lots : maçonnerie, étanchéité toiture, électricité, plomberie, plâtrerie/peinture, carrelage, menuiseries extérieures. La commission Bâtiments s'est réunie et 18 entreprises vont être sollicitées pour des devis, la volonté étant de démarrer les travaux de maçonnerie avant fin 2026. 2 autres réunions de la commission sont programmées sur juillet. La maîtrise d'œuvre serait réalisée par la commune directement.

➤ Canicule :

Monsieur le Maire indique qu'au vu des températures élevées des jours précédents et à venir, il conviendrait de rendre visite aux personnes âgées et/ou isolées de la commune. Une matinée est organisée mardi prochain, le 23 juin à ce sujet.

Dates à retenir

- Mercredi 8 juillet – 20h : Commission Bâtiments
- Mercredi 22 juillet – 20 h : Commission Bâtiments
- Jeudi 23/07/2026 – 20h30 : Conseil Municipal

Procès-verbal de la séance du 7 mai 2026

Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2026 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	14
<i>Présents</i>	13	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	1	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL	14

Clôture de la séance à : 22 heures 45.

SIGNATURES

Mickaël MIOMANDRE,

Maire et Président de séance :



Gilles PONVIANNE,

Secrétaire de séance :

